

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00432

**PARTENARIAT CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE - VOLET
ENTREPRENEURIAT INNOVATION ET NUMERIQUE 2017 2019 - AVENANT N°1
2018**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D20180043211-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

PARTENARIAT CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE - VOLET ENTREPRENEURIAT INNOVATION ET NUMERIQUE 2017 2019 - AVENANT N°1 2018

En application de leur convention cadre, Saint-Etienne Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ont mis en œuvre une convention de partenariat portant sur l'entrepreneuriat, l'innovation et le numérique.

I. Rappel des axes du partenariat :

Le partenariat se concentre sur 3 axes :

- **L'entrepreneuriat** avec pour enjeux de pérenniser et favoriser la croissance des « jeunes entreprises », grâce à l'école de l'entrepreneuriat et des programmes dédiés au suivi post-crédation (dont notamment les volets immobilier et financier), avec une attention particulière pour les entreprises en hypercroissance,
- **L'innovation** pour réussir la mise en place du D2IN (Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique),
- **Le numérique** pour relever le challenge de l'intégration du numérique dans l'industrie (volet industrie de la programmation Frenchtech Saint-Etienne) dans les processus mais surtout dans les produits, pour être en phase avec la révolution numérique en cours (usine du futur, objets connectés).

Cela se traduit par trois actions :

- **Action 1 : Améliorer l'accompagnement des entreprises hébergées en pépinières**
 - mettre en place un suivi individuel en termes de tableau de bord financier pour environ 30 entreprises à potentiel par an,
 - poursuivre la collaboration avec EPURES pour la gestion de l'observatoire économique de la création d'entreprises.
- **Action 2 : Expertise des projets d'innovation (PME et Startups)**
 - expertiser environ 20 projets par an,
 - poursuivre la collaboration entre Novacité et le dispositif MIND de Saint-Etienne Métropole dans le cadre des réorganisations des centres d'innovation (CEEI) au niveau régional.
- **Action 3 : Accompagner la transition numérique de l'industrie**
 - Objectif : Apporter aux entreprises un accompagnement sur le produit manufacturé du futur,

- Moyen : développement d'un module « entreprise 4.0 » au sein du programme French Tech #Design Tech en lien avec le dispositif national « usine du futur » (projet collectif à construire).

II. BILAN ET PERSPECTIVES

La mise en place du partenariat et la définition du mode d'intervention sur les champs d'actions 1 et 2, après une phase de test et d'ajustements, a abouti à un process en test dès fin 2017 :

- **Pour l'action 1 : accompagnement des entreprises hébergées en pépinières**

Résultats

2017 a permis la mise en place de l'accompagnement et l'identification du process. A ce stade, 23 entrepreneurs sont accompagnés, représentant un total de 80 heures d'accompagnement.

Perspectives

L'année 2017 a été une année de mouvements dans les pépinières, avec sortie des résidents actuels vers des hôtels d'entreprises. La nouvelle vague d'entrée s'est mise en place sur 2018, avec sur le deuxième semestre des taux de remplissage des pépinières avoisinant les 80 %. Une montée en puissance des accompagnements est donc à prévoir, avec la commercialisation croissante de la pépinière République puis l'ouverture de la pépinière Novaciéries à l'horizon 2019.

- **Pour l'action 2 : Expertise des projets d'innovation (PME et Startups)**

Dans le cadre du partenariat, les startups peuvent accéder à l'accélérateur de la CCI, Novacité, et être accompagnées sur une durée d'environ deux ans et demi selon deux phases, chacune étant soumise à la décision d'un jury :

- La première phase de 4 à 6 mois consiste à effectuer un diagnostic 360° de l'entreprise et valider le projet. Elle est suivie d'un passage en comité de labellisation devant un jury d'entrepreneurs. Reste 350 € HT à la charge de l'entreprise,
- La seconde phase consiste à accéder à des experts et prospects pour valider la proposition de valeur, la structuration de la démarche commerciale, l'accès au premier financement et la préparation au scale-up. Reste 2 400 € HT/an à la charge de l'entreprise.

Résultats

- Premier appel le 14/12/2017 : 3 startup présentes dont 2 retenus pour la phase 1.
- 1 startup sera présentée au jury Novacité le 08/11/2018 pour accéder à la phase.

Perspectives

Un deuxième appel à projet est prévu courant octobre 2018.

- **Pour l'action 3 : Accompagner la transition numérique de l'industrie**

La CCI a organisé pour la première fois un événement régional dédié au manufacturing de demain le 14 juin au Centre de Congrès de Saint-Etienne. Il traitait ainsi de l'usine du futur à l'intention de toutes les entreprises de l'industrie manufacturière.

Les conférences ont réuni 350 visiteurs uniques et 140 personnes ont participé aux visites guidées de la plateforme technologique « usine du futur » (IT'M Factory) de l'école des mines.

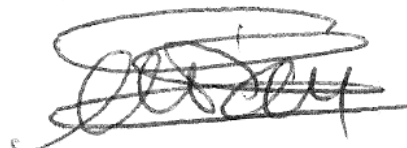
Dans ce contexte, la Chambre de Commerce Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € pour l'année 2018 au titre du programme de partenariat et de soutien convenu avec Saint-Etienne Métropole pour la période 2017-2019.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 50 000 € à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'année 2018 au titre du programme de partenariat et de soutien convenu avec Saint-Etienne Métropole pour la période 2017-2019 ;**
- **approuve le projet d'avenant n°1 à la convention triennale 2017-2019 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement sur le compte INUM 65738-SUBFACT-FLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU